

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 19 mai 2025

Délibération n° 2025.05.27

### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 13 mai 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents :** Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusés :** Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Isabelle GERENTES, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

**Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.**

**Objet : Mise à disposition gratuite des salles de réunion et de l'Espace Capella aux candidats lors de la campagne des élections municipales 2026**

Conformément à l'article L2144-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales, « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation ».

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement les salles de réunion et l'Espace Capella aux candidats lors de la campagne des élections municipales 2026, dans la limite de deux réunions par mois.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



La secrétaire,  
Christiane PESCE

